

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 2 mars 2026

N° CM02032026-26  
CC/LGa

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

**Date de convocation : 24 février 2026**

**Nombre de Conseillers : 29**  
**Nombre de votants : 29**

**Présents :** Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB. VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. F. RABAUD, M. D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M. N. RIPALUT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M. JM BEAUFFRETON, Mme M RANGEARD, M M. PRAUD, M K. SERIN formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

Mme M. LERAY

Procuration à

Mme A. RABILLER

**Secrétaire : Mme Line VILLATEAU**

---

**OBJET : ELECTIONS MUNICIPALES – RECOURS A DU PERSONNEL CONTRACTUEL POUR LA MISE SOUS PLI ELECTORALE**

CONSIDERANT que, dans le cadre des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, la Commune a en charge la mise sous pli électorale,

CONSIDERANT que pour respecter les délais du 6 mars 2026, pour le dépôt des enveloppes du 1<sup>er</sup> tour à La Poste, il est nécessaire de recruter des personnes pour cette mise sous pli,

CONSIDERANT qu'il est estimé à 4 le nombre de personnes pour effectuer cette opération,

CONSIDERANT qu'elles seraient rémunérées sur l'indice brut 367, en fonction du nombre d'heures effectuées,

CONSIDERANT qu'en cas de 2<sup>nd</sup> tour, ces 4 personnes seraient également nécessaires pour la mise sous pli du 18 ou 19 mars 2026, et ce dans les mêmes conditions,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

- DECIDE de recruter 4 personnes pour le 3 mars 2026, rémunérées sur l'indice brut 367, afin de procéder à la mise sous pli électorale du premier tour des élections,
- DECIDE, en cas de second tour, de recruter 4 personnes, rémunérées sur l'indice brut 367, pour le 18 ou 19 mars 2026, pour procéder également à la mise sous pli électorale,
- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Line VILLATEAU**  
Secrétaire de séance